



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

**66^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 29 juin 2020 à 15 h 30

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

2

20-333 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-06-2020

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 juin 2020 – Approbation du procès-verbal
4. Rapport financier 2019 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant

AMÉNAGEMENT

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Bâtiments patrimoniaux cités
7. Cession pour fins de rues et de parcs

ADMINISTRATION

8. Règlement 80-2008-8 – Amendant le Règlement 80-2008 – Paix et ordre dans la ville de Joliette et décrétant certaines nuisances – Avis de motion
9. Règlement 80-2008-8 – Amendant le Règlement 80-2008 – Paix et ordre dans la ville de Joliette et décrétant certaines nuisances – Dépôt du projet
10. Règlement 151-2020-2 – Amendant le Règlement 151-2020 – Signalisation – Avis de motion
11. Règlement 151-2020-2 – Amendant le Règlement 151-2020 – Signalisation – Dépôt du projet
12. Poursuite aux petites créances – Nomination d'un représentant
13. Tribunal administratif du Québec – Contestation d'évaluation foncière – Autorisation
14. Ligne de transport d'électricité – Projet Mauricie-Lanaudière – Servitude – Autorisation
15. Entente de location – Espaces publicitaires – Centre récréatif Marcel-Bonin – Autorisation
16. Liste des comptes à payer du 3 au 16 juin 2020 – Approbation
17. Refinancement – Remboursement par anticipation à même les surplus
18. Construction d'un chalet – Parc Réal-Laurin – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation provisoire

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

19. Soumission numéro AP20-031 – Entretien ménager – Entretien Leblanc – Adjudication de contrat
20. Soumission numéro AP20-061 – Réaménagement de la salle des employés – Gestion BGC inc. – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP20-062 – Fournitures informatiques – Le Papetier Le Libraire – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

22. Réservoir d'eau potable – Réparation de la pompe numéro 4 – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

23. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme réfection et construction des infrastructures municipales – Demande d'aide financière – Projet de reconstruction du garage municipal – Autorisation
24. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'infrastructures municipales d'eau – Demande d'aide financière – Réfection des infrastructures des rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine, Piette et Chanoine-Tisdell – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

25. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
26. Divers
27. Dépôt de rapport
28. Période de questions
29. Date et heure de la prochaine assemblée
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

20-334 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

20-335 – RAPPORT FINANCIER 2019 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Monsieur le conseiller Yves Liard, président de la commission des finances, présente le rapport financier 2019 consolidé.

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2019 consolidé préparé par Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 15 juin 2020, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant pour l'année 2019, et signé par Mélanie Therrien, CPA auditeur, en date du 16 juin 2020, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

20-336 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2020-06-42 – M. Yves Leblanc – L'Atelier du Centre visuel – 15, boulevard Sainte-Anne**
D'accepter la demande soumise par M. Yves Leblanc et illustrée par Groupe Signature L, afin d'autoriser le remplacement des facettes d'une enseigne projetante existante à l'immeuble situé au 15, boulevard Sainte-Anne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-42 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2020-06-43 – Mme Cynthia Lefebvre – Destinations LSISTERS – 493, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par Mme Cynthia Lefebvre et illustrée par J.L. Lettrage Design, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 493, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-43 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

3. **PIIA-2020-06-44 – Mme Alexandra Bazin – Tout Naturellement – 398, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Alexandra Bazin et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 398, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-44 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2020-06-45 – M. Christian Olivier Roy – Les Immeubles RM S.E.N.C. – 532, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Christian Olivier Roy et illustrée par M. Alain Bellehumeur de Hétu-Bellehumeur, architectes inc., afin d'autoriser la transformation d'un bâtiment commercial mixte en une habitation multifamiliale comptant huit logements à l'immeuble situé au 532, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-45 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2020-06-46 – M. Mathieu Boudrias – J6E Immobilier S.E.N.C. – 120 à 122, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Mathieu Boudrias et illustrée par Lachance & associée, architectes, afin d'autoriser la réfection des façades d'un immeuble commercial mixte situé aux 120 à 122, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2002-06-46 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2020-06-47 – M. Paul Bernard – S.A. Beauséjour S.E.C – 373, rue Saint-Thomas**
D'accepter la demande soumise par M. Paul Bernard et illustrée par M. Alain Carrier, services paysagers, afin de permettre la modification des aires de stationnement à l'immeuble situé au 373, rue Saint-Thomas, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-47 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2020-06-48 – M. Guy Harper – 893, rue Gustave-Guertin**
D'accepter la demande soumise par M. Guy Harper, afin d'autoriser l'installation d'une remise à l'immeuble situé au 893, rue Gustave-Guertin, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-48 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

8. **PIIA-2020-06-49 – M. Michel Arseneault – Brasserie La Broue Sport – 25, rue Gauthier Sud**

D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Michel Arseneault, afin d'autoriser le réaménagement du stationnement à l'immeuble situé au 25, rue Gauthier Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-06-49 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

20-337 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2020-06-02 – M. Michael Douglas Kelley – 2737-1533 Québec inc. – 384 à 390, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise par M. Michael Douglas Kelley et illustrée par M. Alain Bellehumeur de Hétu-Bellehumeur, architectes inc., afin d'autoriser des travaux de rénovation extérieure.

2. **RRBP-2020-06-03 – M. Jason Bussièrès – 9215-0648 Québec inc. – Brasserie artisanale Albion – 408, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jason Bussièrès, afin d'autoriser des travaux de restauration extérieure.

D'APPROUVER la demande de construction et de démolition sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **CDIP-2020-06-01 – M. Benoît Thibault – GALOP – PAX Habitat – 434 et 488, rue Saint-Charles-Borromée Nord**

D'accepter la demande soumise par M. Benoît Thibault et illustrée par Rayside | Labossière, afin d'autoriser la construction d'une habitation communautaire pour les aînés et la démolition de cinq bâtiments accessoires, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation CDIP-2020-06-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

7

20-338 – CESSION POUR FINS DE RUES ET DE PARCS

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Groupe Evex;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la demande de cession pour fins de rues et de parcs, à savoir :

1. **CRP-2020-05-01 – Mme Hélène Marcoux – Groupe Evex – Lots 6 191 796, 6 193 264 et 6 193 266 – Rues Ladouceur et Marsolais**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Marcoux et illustrée par Groupe Evex, afin d'autoriser la modification du tracé de la rue Agnès-Parent.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

20-339 – RÈGLEMENT 80-2008-8 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 80-2008 – PAIX ET ORDRE DANS LA VILLE DE JOLIETTE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 80-2008 amendant le Règlement 80-2008-8 relatif à la paix et l'ordre dans la Ville de Joliette et décrétant certaines nuisances afin d'ajouter l'article 5.26 lequel réfère à l'interdiction d'être torse nu dans le quadrilatère formé par la place Bourget Nord et la place Bourget Sud.

9

20-340 – RÈGLEMENT 80-2008-8 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 80-2008 – PAIX ET ORDRE DANS LA VILLE DE JOLIETTE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 80-2008-8 amendant le Règlement 80-2008 relatif à la paix et l'ordre dans la Ville de Joliette et décrétant certaines nuisances afin d'ajouter l'article 5.26 lequel réfère à l'interdiction d'être torse nu dans le quadrilatère formé par la place Bourget Nord et la place Bourget Sud, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

10 **20-341 – RÈGLEMENT 151-2020-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2020-2 amendant le Règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux emplacements réservés aux taxis, aux emplacements réservés aux personnes handicapées, aux interdictions de stationner et aux arrêts obligatoires.

11 **20-342 – RÈGLEMENT 151-2020-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2020-2 amendant le Règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes relatives aux emplacements réservés aux taxis, aux emplacements réservés aux personnes handicapées, aux interdictions de stationner et aux arrêts obligatoires, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **20-343 – POURSUITE AUX PETITES CRÉANCES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est poursuivante dans un dossier aux petites créances, soit la cause 705-32-016392-182;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER Mme Julie Bourgie, directrice du service des Finances et trésorerie, à agir pour et au nom de la Ville de Joliette dans la cause numéro 705-32-016392-182.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **20-344 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-517 mandatait Me Richard Laflamme dans le dossier SAI-M-270866-1801;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

CONSIDÉRANT les discussions et les développements en regard dudit dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER Me Richard Laflamme à accepter un règlement sur la base de la proposition reçue.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

20-345 – LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ – PROJET MAURICIE-LANAUDIÈRE – SERVITUDE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Joliette adoptait la résolution G2013-05-96 pour l'implantation d'une ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec et les servitudes nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE Me Jacques Dionne était le notaire autorisé pour la rédaction des actes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte de servitude entre la Ville de Joliette et Hydro-Québec affectant les lots 3 329 058p, 3 329 063p, 3 905 173p, 5 559 249p, 5 559 250p et 5 559 258.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

20-346 – ENTENTE DE LOCATION – ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'entente de location d'espaces publicitaires au centre récréatif Marcel-Bonin à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association de Hockey mineur Joliette/Crabtree.

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

16

20-347 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 AU 16 JUIN 2020 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 1 036 004,65 \$ pour la période du 3 au 16 juin 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 au 16 juin 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 3 au 16 juin 2020

a. Liste des chèques émis :	372 279,91 \$
b. Liste des transferts électroniques :	177 372,27 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	895 364,69 \$
Total	1 445 016,87 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-348 – REFINANCEMENT – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION À MÊME LES SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE certains règlements feront l'objet d'un refinancement du solde de l'emprunt le 1^{er} septembre 2020 et le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement non affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REMBOURSER par anticipation le solde de l'emprunt sur les règlements suivants en affectant les montants ci-après indiqués qui seront financés à même les excédents de financement non affectés en vue du refinancement prévu le 1^{er} septembre 2020 et le 16 novembre 2020.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

DATE DE REFINANCEMENT	NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
1 ^{er} septembre 2020	154	Réfection de la place Bourget	491 500 \$
16 novembre 2020	183	Réfection de la rue Saint-Louis	523 100 \$
16 novembre 2020	181	Travaux au poste Dollard	1 552 700 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

20-349 – CONSTRUCTION D'UN CHALET – PARC RÉAL-LAURIN – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Beaucage, architecte pour la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 8 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de construction d'un chalet au parc Réal-Laurin tels que décrétés par la résolution 19-127 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 35 145,08 \$ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

20-350 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-031 – ENTRETIEN MÉNAGER – ENTRETIEN LEBLANC – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien des locaux de la caserne, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec ainsi que les accès et certains locaux du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 16 juin 2020, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Entretien Leblanc	64 200 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-031, le contrat pour l'entretien des locaux de la caserne, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec ainsi que les accès et certains locaux du service des Incendies, à l'entreprise « **Entretien Leblanc** », laquelle a déposé la seule soumission conforme, sur la base du prix mensuel, au montant de **64 200 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

20-351 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-061 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES EMPLOYÉS – GESTION BGC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le réaménagement de la salle des employés au garage municipal a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 juin 2020;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Gestion BGC inc.	225 020,00 \$
2	Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc.	230 664,36 \$
3	Construction Marc Arbour enr.	242 000,00 \$
4	Construction Julien Dalpé inc.	270 142,00 \$
5	Construction L. Morin inc.	278 138,00 \$
6	Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	302 500,00 \$
7	9298-2239 Québec inc.	302 928,00 \$
8	Dama Construction	322 488,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-061, le contrat pour le réaménagement de la salle des employés au garage municipal, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gestion BGC inc.** », au montant de **225 020,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

21

20-352 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-062 – FOURNITURES INFORMATIQUES – LE PAPETIER LE LIBRAIRE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de fournitures informatiques, soit des cartouches laser et à jet d'encre pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 juin 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Le Papetier Le Libraire	51 050,64 \$
2	Parro Info Développement inc.	51 733,07 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-062, le contrat pour l'achat de fournitures informatiques, soit des cartouches laser et à jet d'encre pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, à l'entreprise « **Le Papetier Le Libraire** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées inscrits au formulaire de soumission, au montant de **51 050,64 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

20-353 – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – RÉPARATION DE LA POMPE NUMÉRO 4 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les quatre pompes du réservoir d'eau potable Roland-Rivest ont été installées en 1999;

CONSIDÉRANT l'usure majeure de la pompe numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Liquitek » est le seul fournisseur accrédité par le fabricant et que les pompes ont été achetées et installées par ladite compagnie;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3, al.1, 9° de la *Loi sur les cités et villes*;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER « Liquitek » à procéder à la réparation de la pompe numéro 4 du réservoir d'eau potable Roland-Rivest pour un montant total avant taxes de 28 800,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

20-354 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide du programme RECIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue associés à son projet au programme RECIM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme RECIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à déposer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme RECIM.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

24

20-355 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES LAJOIE SUD, DE LANAUDIÈRE, SAINT-ANTOINE, PIETTE ET CHANOINE-TISELL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le projet de réfection de conduites à être réalisé en 2022 sur les rues Lajoie Sud, De Lanaudière, Saint-Antoine, Piette et Chanoine-Tisdell;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide du programme PRIMEAU et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue associés à son projet au programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à déposer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

20-356 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- L'Association des trappeurs professionnels du Québec : 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-06-2020

27

20-357 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 29 juin 2020.

28

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

29

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 13 juillet 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.

30

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 46.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière